

DÉLIBÉRATION D2024_37**Autorisation de vendre des bennes AMPLIROLL**

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation :
En exercice	27	Pour	22	04 octobre 2024
Présents	19	Contre	0	Secrétaire de séance : Jean-Yves WEYDERT
Pouvoirs	03	Abstention	0	

Le comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que six bennes ampliroll de 30m3 issues des déchèteries sont délabrées,

CONSIDÉRANT de ce fait que ces bennes ne peuvent plus être utilisées par les services du SMICTOM,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Président à

- Vendre l'ensemble des bennes
- Signer tous les documents relatifs à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves WEYDERT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

